**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

**Band:** 53 (1958)

**Heft:** 3-4-fr

**Artikel:** Le rives de deux de nos lacs

Autor: Gautier, Leopold

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-173679

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Les rives de deux de nos lacs

Tout à coup se découvre à nos yeux l'un des plus beaux aspects qui puissent charmer l'œil du voyageur. De vertes montagnes, couronnées de pics neigeux, mirent leurs formes majestueuses dans les lacs de Thoune et de Brienz que séparent les aimables rivages d'Interlaken. Une halte est aussitôt ordonnée... Nous nous arrachons à ce lieu charmant pour continuer notre route dans un chemin étroit et pittoresque qui borde la rive gauche du lac de Thoune, tantôt s'élevant au-dessus de l'onde bleue sur des rochers escarpés, tantôt longeant la rive où les vagues viennent mourir à nos pieds. L'absence de toute grande route a conservé à cette partie du pays son antique aspect, et aux habitants leur honnête sauvagerie primitive...

R. Töpffer, Voyage pittoresque, automne 1827.

Un malheur a eu d'heureuses conséquences. C'est dans l'été 1933 que se placent la vente et le morcellement d'une grande propriété, la *Bächimatt* à Hilterfingen, au bord du lac de Thoune. Cette même année se constituait une association de défense des lacs de Thoune et de Brienz. Il y a vingt-cinq ans de cela. Dans une remarquable plaquette, dont les illustrations figurent ici même, le président, M. H. Spreng, dresse le bilan de ce quart de siècle.

Une loi cantonale de protection des sites existe dans le canton de Berne depuis 1911. Mais son application fut longtemps hésitante. La protection était-elle plutôt de la compétence du pouvoir cantonal ou de la commune?

En fait, depuis que l'association dont nous parlons a été fondée, c'est le gouvernement cantonal qui a pris les responsabilités.

Une autre circonstance heureuse fut l'affectation, dès l'origine, à la protection des sites d'une part importante des bénéfices de la loterie SEVA.

Le but de l'Association était ainsi formulé: d'une part préservation du paysage; de l'autre maintien et agrandissement du domaine public sur les rives des deux lacs. Il faut en effet tenir compte de l'attrait toujours plus grand qu'exercent les lacs et pour la navigation et pour le bain et pour le bain de soleil. L'Association souligne le caractère social de son activité.

Elle s'est proposé dès l'origine d'encourager les communes, les sociétés, les particuliers à développer et agrandir le réseau des chemins, de même que les parcs publics; et elle a stimulé les pouvoirs publics à créer des zones protégées avec interdiction de bâtir.

Elle a déployé une intense activité d'information et de propagande avec le concours de sociétés existantes telles que le *Heimatschutz* et la Ligue pour la protection de la nature.

Elle a collaboré avec les autorités en vue d'établir des plans d'aménagement fixant les alignements et les implantations.

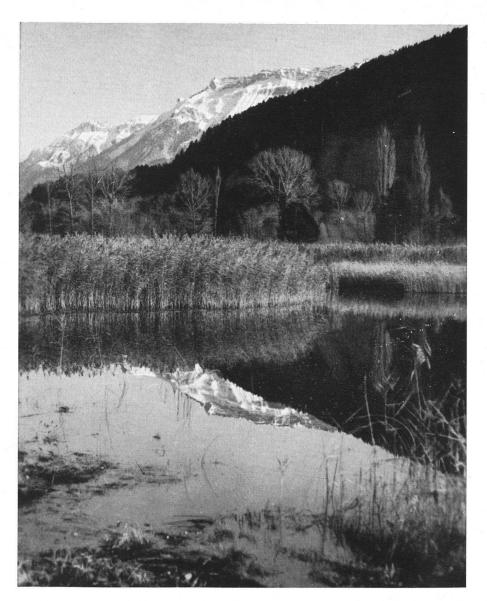
Il y a vingt-cinq ans, les deux lacs étaient riches en rives intactes, où l'on n'aper-cevait ni maisons ni chemins. Eh bien, on peut dire qu'elles le sont restées. Mais surtout, des garanties solides assurent l'avenir. Le bord de lac, long de 2 kilomètres entre la ruine de Weissenau et Neuhaus près d'Interlaken, est devenu réserve naturelle (1943), ce qu'a grandement facilité l'acquisition préalable, par l'Association, de la plus grande partie de ce territoire.

Une menace sérieuse a pesé sur les fameuses cascades du Giessbach. Là aussi l'Association fit front, et le Giessbach a été sauvé.

Elle a obtenu des plantations opportunes qui dissimulent des carrières ou des usines.

Elle a fait disparaître d'affreuses accumulations de gadoues et de détritus. Pour cette besogne et pour d'autres semblables, elle a embrigadé des équipes de volontaires, qui restent mobilisables chaque fois que, par leur concours, un nettoyage ou une amélioration quelconque peut être activée ou exécutée.

Weissenau, près de l'embouchure de l'Aar dans le lac de Thoune. La rive telle qu'elle était en 1931. L'année suivante on y construisait un pavillon de week-end.





Près de Weissenau. Une importante parcelle acquise par l'Association et devenue réserve naturelle.



Quelque part au bord du lac de Brienz. – Sur l'initiative de l'Association, et avec sa collaboration, le tas d'immondices a été recouvert, puis on a aménagé en ce lieu une esplanade.

Elle a obtenu de l'importante fabrique de ciment de Därligen que celle-ci installe des appareils modernes de dépoussiérage grâce auxquels l'énorme fumée qu'elle émettait précédemment est totalement résorbée.

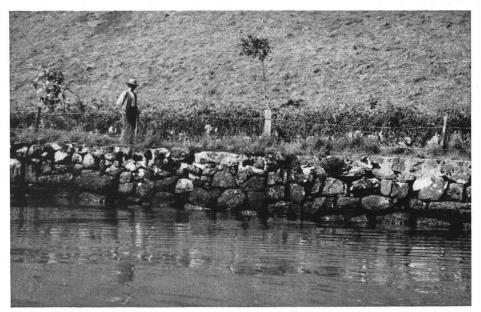
Elle a considérablement développé le réseau des chemins pour piétons (Wanderwege) sur le pourtour de l'un et l'autre lac. Elle s'est longtemps opposée à la construction d'une route de grande circulation sur la rive gauche du lac de Brienz; mais elle a modifié son attitude quand elle s'est rendu compte que cette voie devenait nécessaire. Elle veille cependant à ce que le tracé gâte le moins possible le paysage.

Dès l'origine le Conseil d'Etat bernois a soutenu l'Association dans ses efforts. Il a fallu du temps pour que les communes acceptent les idées directrices du groupement. Mais elles s'y sont peu à peu ralliées. Elles ont compris l'avantage de la prévoyance et des aménagements réglementés.

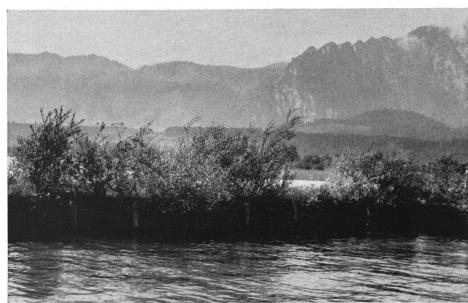
Aujourd'hui, après vingt-cinq ans d'efforts et de vigilance, l'Association peut, sans forfanterie, dire que la partie est gagnée: il y a collaboration sans restriction entre l'Association et les pouvoirs publics. Les syndicats locaux de tourisme et de développement, eux aussi, ont enfin compris que l'intelligente protection des sites est au bénéfice de chacun et de tous. Dans cet admirable Oberland, attenter inutilement aux beautés de la nature, c'est tuer la poule aux œufs d'or.

Si seulement tous les lacs de la Suisse pouvaient dresser aujourd'hui un bilan aussi favorable!

Léopold Gautier



Il convient souvent d'assurer la terre ferme. Ici c'est par un mur de pierre. Cela vaut mieux que le béton.



Autre procédé: on plante des buissons.



Entre Weissenau et Neuhaus. Chemin surélevé de près d'un mètre, pour qu'il soit praticable en période de hautes eaux. Excellent travail, puisqu'aujourd'hui le promeneur n'en aperçoit nulle trace.